**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 30/06/2017**

Séance du 30/06/2017

Date de la convocation : 21/06/2017

Nombre de conseillers présent : 10

Absents : 0

Excusés : 0

Nombre de votants : 10

Le conseil municipal régulièrement convoqué s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d’Annick BONNIEZ, Maire.

Etaient présents : Annick BONNIEZ, Jacques REY, Florent CARRET, Stéphane MASSON, Ghislain REGAIRAZ, Sylvain TRAVERS, Franck ORSOLA, Alexia ROSSET, Marlène DUMOULIN, Hervé FERROUD-PLATTET

A été nommé Secrétaire de séance : Franck ORSOLA

**PISTE FORESTIERE**

Nous recevons l’ONF qui nous expose le projet de piste forestière

Le projet retient toute l’attention du conseil municipal car il permet une meilleure desserte des parcelles forestière communales et donc une meilleure valorisation des bois en place, ainsi que la sécurisation de l’accès à la combe d’Arclusaz grâce au contournement de la zone d’éboulis

Le financement par le FEADER est envisageable à hauteur de 80% car le tracé envisagé dessert plus de 5 propriétaires. Le coût résiduel pour la commune serait d’environ 85 000 euros.

La variante ne desservant que la commune avec un financement par le FEADER à 60% et par le PPT ferait apparaitre un reste à financer de 87 000 euros.

L’option n° 1 est retenue par contre elle impose de déposer le dossier avant le 15/08 avec l’accord des propriétaires touchés par le tracé.

Le gain envisageable à l’issu de la création est de 54 000 euros d’ici 2019 grâce à la vente des bois d’emprise et à une meilleur valorisation des bois grâce à leur proximité de la piste.

Il est à noter que la nouvelle piste d’Arclusaz devra obligatoirement être fermée à tout véhicule à moteur (Sauf ayant droit)

**DELIBERATIONS**

1/ Sur autorisation accordée à Mme le maire de signer le dossier de subvention de la piste forestière

Adoptée à l’unanimité

2/Délibération de report des coupes :

Adoptée à l’unanimité

Il est à noter que les coupes C et D sont maintenues à la coupe pour 2018.

3/ L’attribution de compensation de 9526 euros accordée par CHAMBERY CŒUR DES BAUGES est adoptée à l’unanimité

4/ Il est décidé à l’unanimité d’appliquer l’indice de revalorisation annuel des coûts de chauffage pour l’appartement de MME CHENAVIER. Le coût annuel passera donc à 784 euros.

5/Nous donnons l’autorisation, le cas échéant, à Mme le maire d’exercer son pouvoir de préemption dans le cadre de la compétence urbanisme transférée à CHAMBERY METROPOLE CŒUR DES BAUGES

6/ la délibération pour l’abonnement au service URBANISME de CHAMBERY METROPOLE CŒUR DES BAUGES est adoptée à l’unanimité

Le maire reste compétent pour la signature des documents d’urbanisme

Désormais le cout pour la COMMUNE d’ECOLE sera :

 Un forfait de 2€ par Habitant DGF

 Un coût à l’acte de 160 euros pour les permis de construire par exemple

 Un coût à l’acte de 80 euros pour les déclarations de travaux

Il est à noter que jusqu’à présent la DDT assurait ce service gratuitement.

Par contre nous bénéficieront d’une aide juridique à l’élaboration de ces actes et nous pourront suspendre notre abonnement annuel au cadastre numérique (500 euros par an)

**DIVERS**

Mme le MAIRE nous informe qu’elle a accepté les règlements de GROUPAMA concernant le sinistre de la salle des fêtes

**DESIGNATION du DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL et de ses SUPPLEANTS en vue des ELECTIONS SENATORIALES**

Le conseil à bulletin secret a désigné les candidats qui iront voter aux sénatoriales

Sont élus à l’unanimité au premier tour :

 ANNICK BONNIEZ

Titulaire

JACQUES REY
 FRANCK ORSOLA

ALEXIA ROSSET

Suppléants